



Commune de Carouge

Dans sa séance ordinaire du 30 avril 2015, le Conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'acquisition de CHF 5'910'000.- de parts de propriété par étage dans le bâtiment sis 5, route de St-Julien à Carouge pour la réalisation d'un poste de Police municipale. D'annuler le solde du crédit disponible et non dépensé de CHF 5'910'000.- de la délibération 114A-2014. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif. Qu'une somme de CHF 56'000.-, calculée à 2% du coût des travaux de construction TTC, sera prélevée sur le montant précité et attribuée au Fonds de décoration. D'amortir le montant de CHF 5'910'000.- au moyen de 30 annuités, dès 2015 sous rubrique 11.331.

(DA 140-2015) Décision prise par 17 oui, 4 non et 5 abstentions

D'ouvrir un crédit humanitaire de CHF 20'000.- en faveur de Médecins Sans Frontières pour son aide d'urgence en faveur de la population syrienne au Liban, en Irak et en Syrie. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2015 (rubrique 58.367). De comptabiliser cette dépense supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

(DA 145-2015) Décision prise par 26 oui. 0 non et 0 abstention

Le délai pour demander un référendum expire le 17 juin 2015.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie tous les après-midi de 14h00 à 15h00, moyennant rendez-vous pris préalablement.

La Présidente :
Sonja Molinari

Carouge, le 8 mai 2015/dvo